

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Epernon - parking des ruelles et cheminements doux

Date : Mon, 14 Feb 2022 17:13:02 +0100 (CET)

De : > ame28 (par Internet)

Répondre à : ame28

Pour : ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr

M. Alain BELLANGER
3, chemin rural de Savonnière
28230 EPERNON

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Après avoir lu l'intégralité de toutes les pièces de ce gros dossier, je vous adresse les observations ci-dessous.

Sur la prairie :

Mon premier constat : à aucun moment dans aucune des pièces des dossiers il n'est fait mention des habitants concernés directement notamment par le parking des ruelles. Car oui, des sparnoniens ont leur résidence principale ruelle des Fontaines et chemin de Savonnière, j'en fait parti.

Comment peut on envisager la création de parking en 2022 et en même temps encourager des circulations douces (piétonnes, vélos, trottinettes et autres objets roulants) qui se croiserait souriant dans la belle prairie redevenue humide?? on marche sur la tête et la collectivité se lance dans une dépense somptuaire et inutile. _La prairie n'est pas une base de loisir et ceux qui y habite au plus près doivent conserver le calme qu'ils sont venus y chercher. Faire de ce parking la centralité de toutes les circulations posent question._

On a bien compris qu'il faut par ce nouveau parking compenser soit disant les places de stationnement qui seront supprimées dans les travaux de la place Aristide Briant mais cela ne justifie pas le saccage en basse ville.

Le parking du forum est suffisant pour tout cela et peut faire l'objet d'un aménagement paysager lui aussi permettant de faire une unité de vue entre la plaine et ce parking. Le marché y serait toujours possible et

la fête foraine aussi.

En ce qui concerne, les 15 jardins ouvriers, aucune mention n'est faite du règlement appliqué, faudra-t-il supporter des barbecues d'été tout la nuit ?? c'est l'expérience qui parle évidemment

Je n'ai pas trouvé dans les documents de mention sur la sécurité de ces lieux : cameras de vidéo surveillance installées ou autres ???

Aussi je demande que soit établit une étude concernant les nuisances apportées sur le secteur des ruelles :

parking : bruit des voitures, pollution atmosphérique des échappements, pollution des sols puisque les enrobés sont poreuses, estimation du volumes de déchets sur la voie publique dû à la fréquentation - la suppression de tous les bancs envisagés pour garantir la tranquillité nocturne des habitants (les nuisances des rassemblements actuels au kiosque et au lavoir sont déjà avérés pour étayer mes propos) ; information sur la sécurité des lieux

vélos : évaluation du nombres de vélos possibles, nombre de randonneurs - des précisions sur l'articulation des circulations des piétons et vélos, tout le monde sur la même piste ??? et des véhicules des résidents....

jardins : une communication sur le règlement appliqué pour les riverains immédiats et les modalités de contrôle de ce règlement

Vous aurez compris que je m'interroge sur la nécessité de ce parking (10 places restantes sur Aristide Briant et tout le forum sont suffisants). En revanche je crois tout à fait nécessaire que cet espace soit repris et que les bras de rivière soit entretenu plus régulièrement afin de nous éviter les inondations que nous avons connu il y a peu.

Sur les deux autres zones :

Je ne vois pas l'utilité d'un chemin entre la médiathèque et les Prairiales. En revanche, refaire un vrai trottoir plus large et des deux côtés seraient bien plus judicieux. Aménagements prolongés jusqu'au rond point d'Ambert et au point de croisement rejoignant Hanches. Pourquoi ne pas envisager la création d'une piste cyclable sur l'un des côtés ???

Pourquoi défigurer encore le terrain des archers, il semblerait que l'on veuille absolument faire "de la nature" elle y est déjà, en revanche elle n'est pas entretenue, alors commençons par cela et les "embellissements" viendront lorsque nous aurons des euros en trop.

Je trouve donc que ces aménagements pour des aménagements sont sans plus value pour l'attrait de la commune et peuvent se supprimer sans problèmes.

En conclusion, ce projet me parait inadapté en 2022 et témoigne de réflexions faites il y a bien des années et qui ne sont plus d'actualités.

A l'heure ou il faut encourager la piétonisation des centres villes et dégager la circulation automobile par des alternatives (navette, covoiturage, etc) la création d'un parking sur une zone naturelle est une aberration.

Merci de prendre bonne note de ces réflexions.